

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

فَأَمَّا الَّذِينَ آمَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ فَهُمْ فِي رَوْضَةٍ يُحْبَرُونَ

وَقَالَ النَّبِيُّ ﷺ: مَنْ صَامَ رَمَضَانَ تَتَبَعَهُ سِتًّا مِنْ شَوَّالٍ فَذَلِكَ صِيَامُ الدَّهْرِ

Chers croyants !

Le sujet de notre prêche d'aujourd'hui est le jeûne de Chawwal.

Notre Seigneur Tout-Puissant dit dans le Saint Coran :

"Ceux qui croient et accomplissent de bonnes œuvres auront pour demeure les Jardins du Paradis sous lesquels coulent les rivières. Ils y demeureront éternellement. Quelle belle récompense !" (Sourate Al-Kahf, 107-108)

Nous avons quitté les bénédictions du mois de Ramadan et vécu la joie de l'Aïd. Cependant, il est de notre responsabilité de ne pas perdre cette atmosphère spirituelle et de continuer nos actes d'adoration avec constance. Le mois de Chawwal nous offre une nouvelle opportunité dans cette direction.

Notre bien-aimé Prophète ﷺ a encouragé le jeûne de six jours après le Ramadan et a dit : **"Celui qui jeûne le mois de Ramadan et le complète avec six jours de Chawwal, c'est comme s'il avait jeûné toute l'année."** (Muslim, Sawm 204)

Ce jeûne est une grande bénédiction pour l'éducation de l'âme et le renforcement de la piété. De plus, il complète le jeûne du Ramadan. Comme mentionné dans le hadith : **"Celui qui accomplit une bonne action recevra une récompense multipliée par dix."** (Tirmidhi, Sawm, 44), avec le jeûne de Chawwal, on obtient la récompense d'une année entière de jeûne.

Chers frères et sœurs !

Le jeûne de Chawwal peut être accompli n'importe quel jour du mois, sans obligation de continuité. Il est encore plus vertueux de l'observer les lundis et jeudis ou pendant les jours blancs (13, 14 et 15 du

mois lunaire). Cependant, si l'on a des jours de jeûne à rattraper du Ramadan, il est préférable de les compléter en premier.

Chers croyants,

Nous ne devons pas abandonner les bonnes habitudes acquises pendant le Ramadan. Notre servitude envers notre Seigneur ne se limite pas à un seul mois. Préserver la sensibilité acquise durant le Ramadan tout au long de l'année est un immense bienfait pour nous tous.

En particulier, nous devons observer scrupuleusement les cinq prières quotidiennes. N'oublions pas que la prière de Tarawih est une Sunnah ; si nous ne la pratiquons pas, nous ne commettons pas de péché. Mais la prière obligatoire est un pilier de l'Islam et l'abandonner est une grande perte.

Ce monde n'est pas un lieu de négligence. Nous ne savons pas combien de temps nous vivrons. C'est pourquoi nous devons saisir chaque opportunité, renforcer notre proximité avec notre Seigneur et ouvrir une nouvelle page dans notre vie spirituelle.

Je termine mon prêche par un hadith : Notre bien-aimé Prophète ﷺ a dit : **"L'acte le plus aimé d'Allah est celui qui est accompli avec constance, même s'il est minime."** (Boukhari, Riqaq, 18)